

Plan de Prévention des Risques Miniers
**Commune de CONFLANS
 -en-JARNISY**

Zonage PPRM

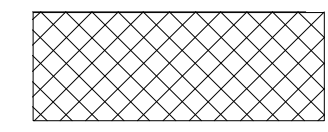
Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MAR. 2013
 approuvant le PPRM

Pour le Préfet,
 le Maire,
 Jean-Louis RAFFY

ECHELLE : 1/5000

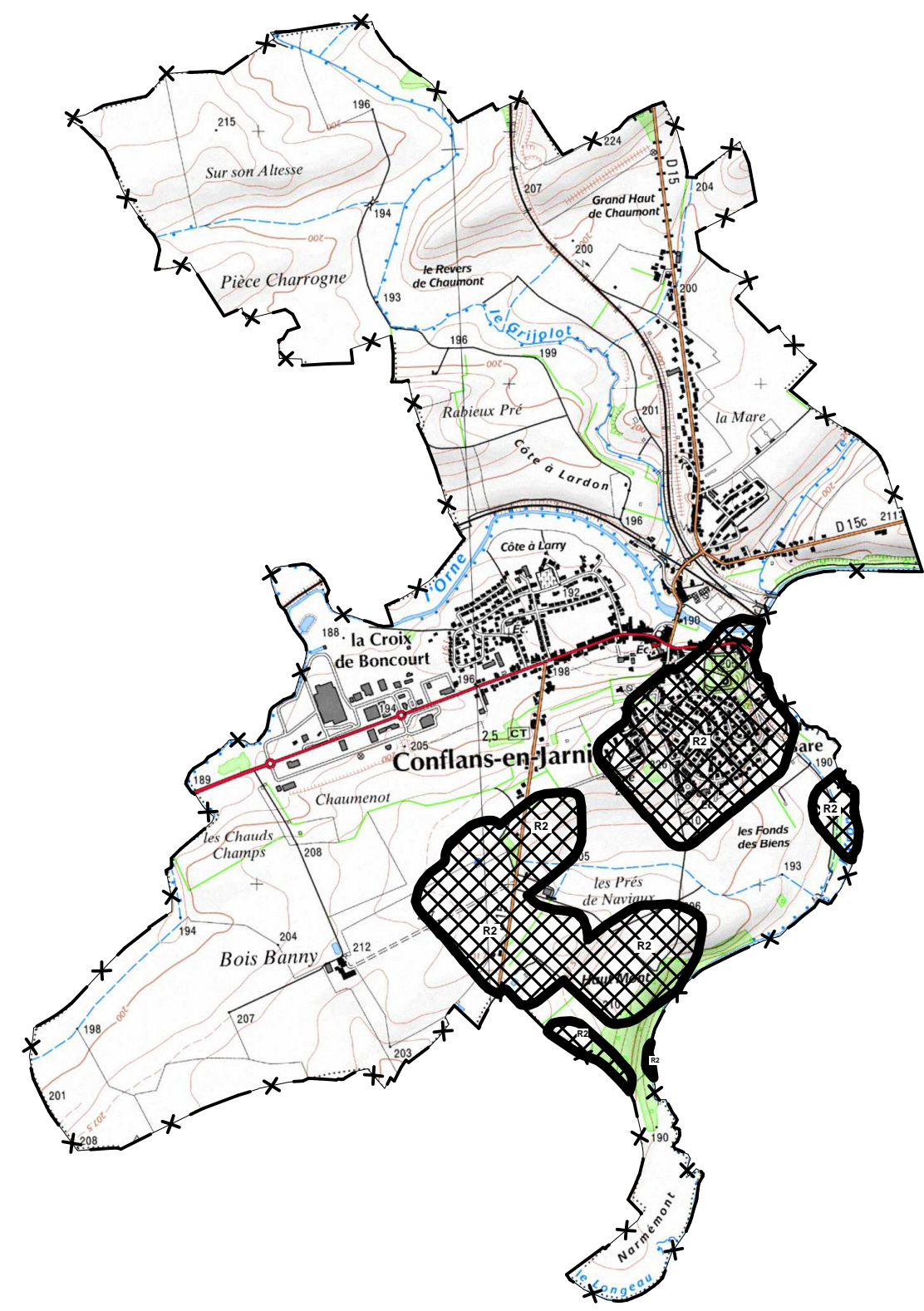
Fond :
 BD Parcellaire IGN - 2007
 Source : ORFAL 03/2010

Légende :



R2

La partie Nord du territoire
 communal n'est pas affectée
 par les aléas miniers.



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
 * Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR
 * Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
 Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.



Plan de Prévention des Risques Miniers
Commune de JARNY

Zonage PPRM
 Carte A

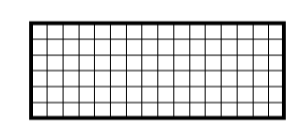
Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MAR. 2013
 approuvant le PPRM

Pour le Préfet,
 le Maire, M. GÉNÉRAL,
 Jean François RAFFY

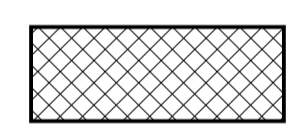
ECHELLE : 1/5000

Fond : IGN Parcelsat/IGN - 2007
 Source : DREAL 032010

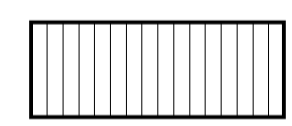
Légende :



R1



R2



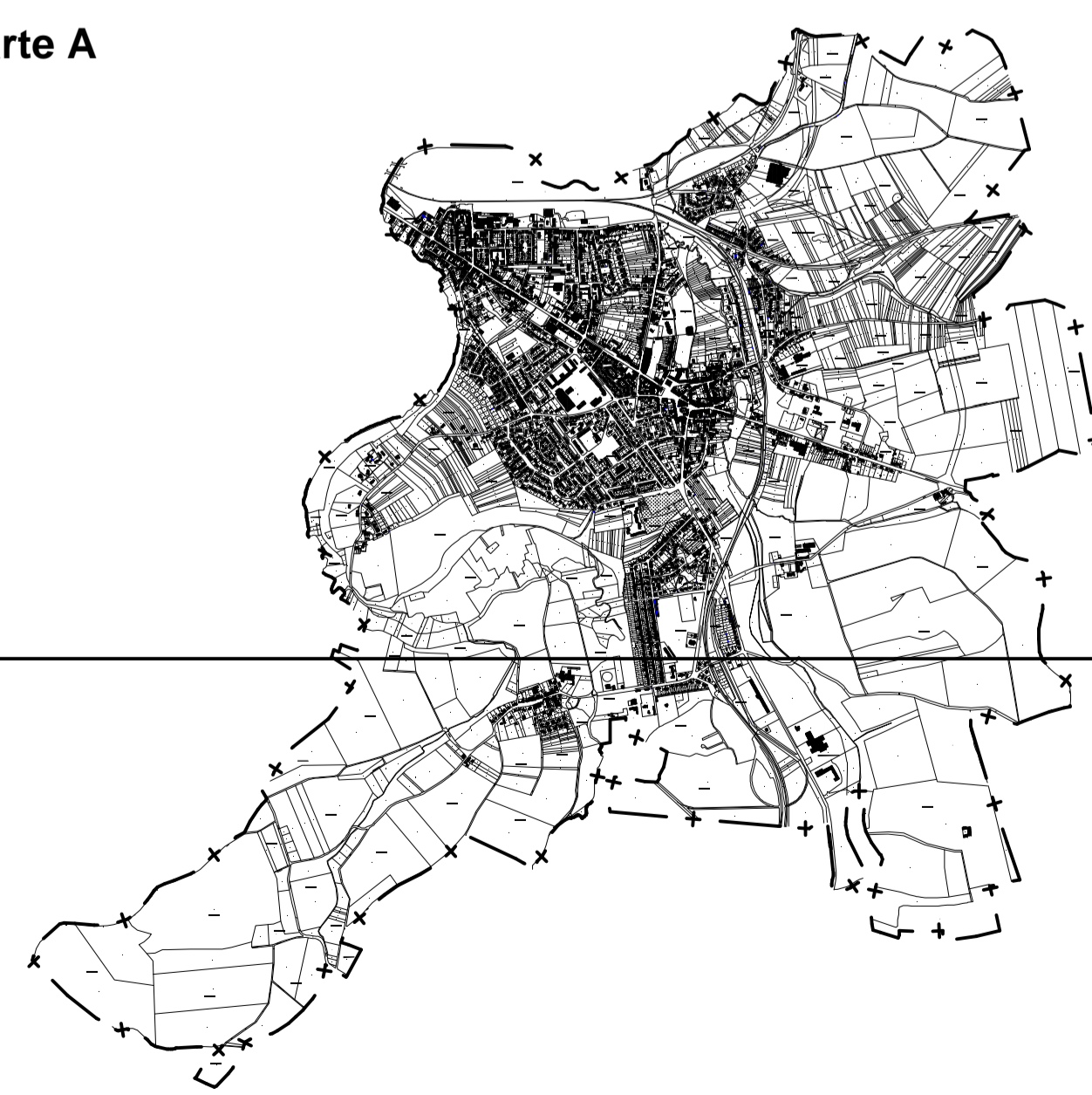
J

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
 * Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
 Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Carte A





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
de Meurthe-et-Moselle

MARS 2013

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Miniers Commune de JARNY

Zonage PPRM Carte B

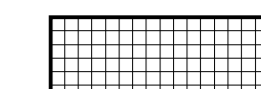

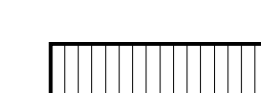
Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MARS 2013
approuvant le PPRM

Pour le Préfet,
Le Maire, Général,
M. François RAFFY

ECHELLE : 1/10000

Fovr.
637 Revêtement 2007
Source: DREAL 532010


Légende :

-  R1
-  R2
-  J



Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°96-101 du 02/02/1996).
 * Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR.
 * Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
 Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.





PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Miniers

Commune de LABRY

Zonage PPRM

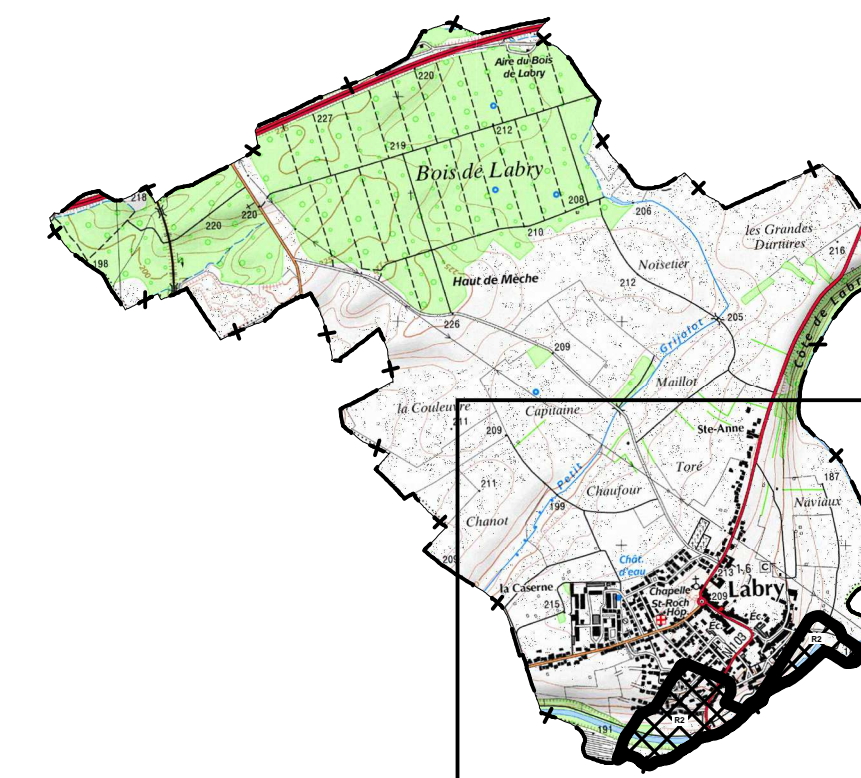
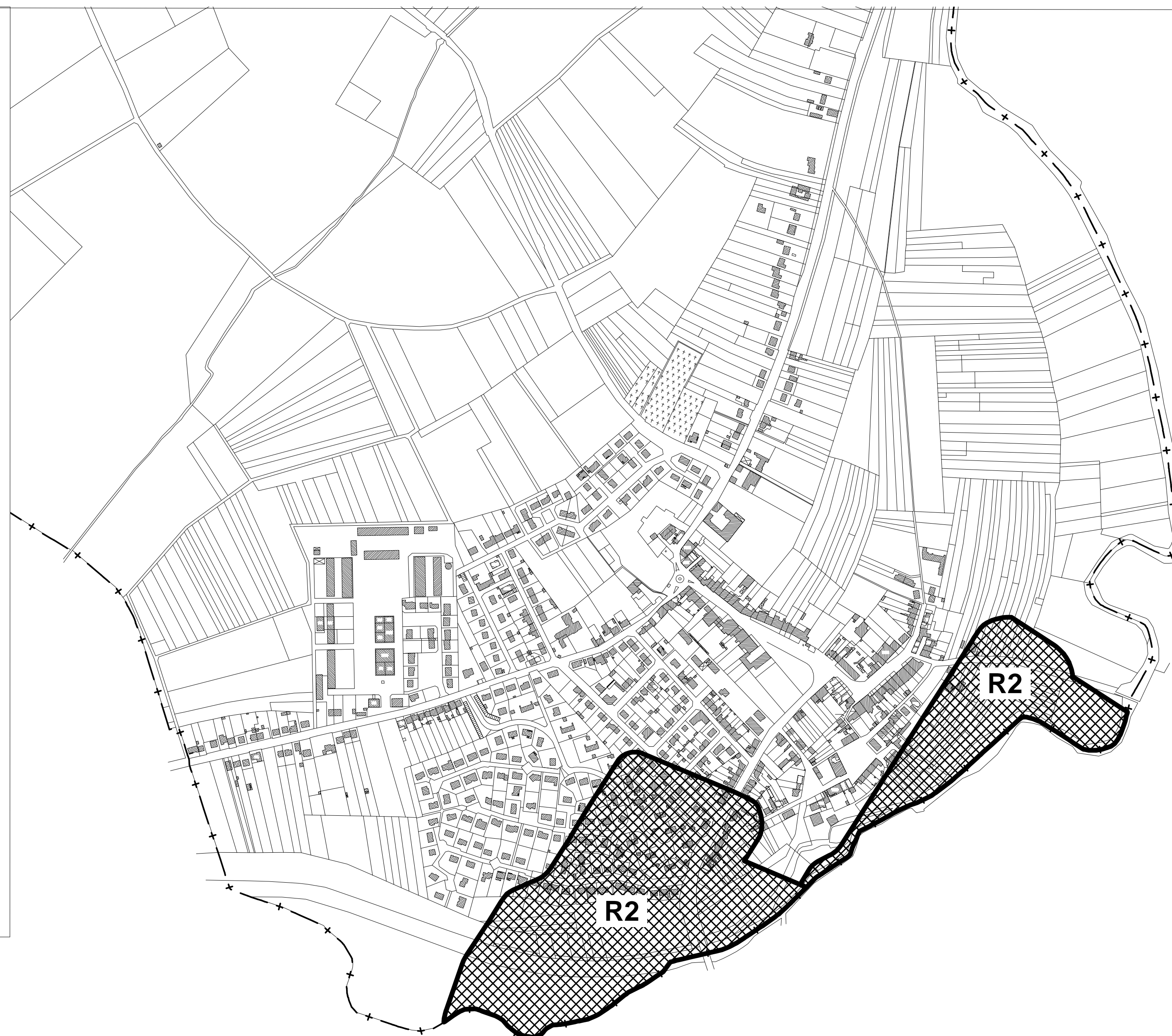
Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 MAR. 2013
approuvant le PPRM

Pour le Préfet,
le Préfet, Adjoint Général,
Jean-François RAFFY

MARS 2013

échelle : 1/5 000

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007
Source : DREAL 05/2010



La partie Nord du territoire communal n'est pas affectée par les aléas miniers.

Légende :



R2

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.